

## **ORDRE DU JOUR DU 4 AVRIL 2016**

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2015
4. Approbation des procès-verbaux du mois de mars 2016
5. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
6. Lecture de la correspondance
  - Ministère de la Sécurité Publique / regroupement des services de sécurité incendie
  - Centre d'action bénévole de la Moraine / Semaine de l'action bénévole
7. Dépôt des écritures du journal général
8. Résolution autorisant le maire à participer au congrès de la FQM et autorisant la directrice générale à participer au congrès et au colloque de zone de l'ADMQ
9. Résolution autorisant l'inspecteur municipal à faire passer la niveleuse
10. Résolution relative à la collecte annuelle de pneus
11. Résolution relative à l'emploi d'aide occasionnelle à l'inspecteur municipal
12. Résolution concernant la répartition des travaux de voirie pour l'année 2016
13. Résolution pour confier l'entretien des aménagements paysagers
14. Résolution relative à la modification d'une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte Rural 2014-2019
15. Résolution octroyant le contrat pour la construction d'un pavillon au parc de Vincennes
16. Résolution octroyant le contrat pour les travaux de toiture du pavillon au parc de Vincennes
17. Résolution entérinant le mandat à la firme Châteauneuf, Tousignant, McClure pour l'immatriculation cadastrale lot Parc Industriel
18. Résolution relative à l'aliénation du lot 5 894 492 (partie de l'ancien lot 3 994 164) au Parc Industriel
19. Résolution mandatant Hydro-Québec pour desservir le Parc Industriel en électricité à la tension monophasée
20. Avis de motion
21. Questions diverses
22. Période de questions
23. Clôture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le lundi 4 avril 2016, à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :        Monsieur     Jean-Claude Milot, maire  
                                  Madame        Françoise Asselin, conseillère  
                                  Messieurs    Jacques Lefebvre, conseiller  
  Frédéric Morissette, conseiller  
  Robert Normandin, conseiller  
  Daniel André Thibeault, conseiller

Était absente :        Madame        Nicole Grenon, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

### 2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 21 comme suit :

- Résolution autorisant le paiement de certaines factures
- Fête Nationale / Comité Loisirs et Social St-Luc-de-Vincennes et Fabrique St-Luc

### 3. Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier au 31 décembre 2015. Monsieur Daniel Proulx, auditeur externe indépendant pour la municipalité de la firme comptable *Dessureault CPA et Associés Inc.*, explique le rapport et répond aux questions relatives à ce rapport.

En résumé, les revenus totalisent **729 195 \$** incluant des revenus d'investissement pour **8 702 \$**, les charges totalisent **824 704 \$** et les éléments de conciliation à des fins fiscales totalisent **95 693 \$**; donnant comme résultat un déficit de fonctionnement de l'ordre de **8 518 \$**.

### 4. Résolution 2016-04-30

#### **Approbation des procès-verbaux du mois de mars 2016**

Sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de mars 2016, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. Résolution 2016-04-31

**Approbation de la liste des comptes fournisseurs**

Sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de mars 2016, datée **30 mars 2016**, du chèque **3231** à **3255** et du prélèvement # **610** à # **623** pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **33 398.82 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer de mars 2016 (**analyse comptes fournisseurs**) datée du **30 mars 2016**, pour des montants de **27 472.02 \$** inclus dans la liste des chèques émis;
- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de mars 2016, datée du **29 mars 2016**, pour les salaires versés du numéro # **503517** au numéro # **503538**; pour un montant total de **8 055.42 \$**.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. **Lecture de la correspondance**

a. **Ministère de la Sécurité Publique / regroupement des services de sécurité incendie**

Le Sous-Ministre Monsieur Denis Marsolais, nous informe qu'un plan d'action ministériel a été mis en place par le ministère, son contenu a fait l'objet d'analyses et de consultations auprès des services de sécurité incendie et d'associations municipales. D'ici quelques mois une trousse d'outils sera disponible pour les autorités municipales, permettant d'évaluer les coûts et les bénéfices associés, tant en termes de ressources humaines, matérielles que financiers.

b. **Centre d'action bénévole de la Moraine / Semaine de l'action bénévole**

La directrice générale madame Louise Baillargeon transmet à la municipalité, une paire de billets pour assister à l'activité du jeudi 14 avril prochain; qui soulignera la Semaine de l'action bénévole. Les membres du conseil municipal ne peuvent assister à cette activité, toutefois les billets demeurent disponibles si quelqu'un souhaite y participer.

7. **Dépôt des écritures du journal général**

La directrice générale dépose les écritures du journal général du mois de mars 2016.

8. Résolution 2016-04-32

**Résolution autorisant le maire à participer au congrès de la FQM et autorisant la directrice générale à participer au congrès et colloque de zone de l'ADMQ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités organise chaque année un congrès annuel pour ses membres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des Directeurs Municipaux organise également un congrès annuel et un colloque de zone à l'intention de ses membres;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun que le maire et la directrice générale participent à ces événements;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le maire Jean-Claude Milot à participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités et autorise la directrice générale à participer au congrès et au colloque de zone de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec;

**QUE** les frais pour le congrès de la FQM pour Monsieur le Maire sont inclus dans la quote-part payable à la MRC des Chenaux;

**QUE** les frais d'inscription pour le congrès de l'ADMQ sont de 505 \$ plus taxes et les frais d'inscription pour le colloque de zone sont d'environ 100 \$ et il faut aussi prévoir les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. Résolution 2016-04-33

**Résolution autorisant l'inspecteur municipal à faire passer la niveleuse**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs fois en cours d'année, il est nécessaire d'avoir recours à une niveleuse pour sécuriser les routes en gravier de notre territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**avant l'application de l'abat-poussière liquide et après de fortes pluies, il est requis de niveler;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition Robert Normandin, appuyée Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise Sylvain Brien, inspecteur municipal, à obtenir les services d'une niveleuse au besoin en cours d'année;

**QUE** cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Maurice voulant que la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes prenne en charge le nivelage du rang St-James.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Résolution 2016-04-34

**Résolution relative à la collecte annuelle de pneus**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis plusieurs années, la Municipalité organise une collecte permettant aux citoyens de disposer des pneus usagés;

**CONSIDÉRANT QUE** Recyc-Québec met à la disposition des municipalités un service gratuit de collecte;

**CONSIDÉRANT QUE** cette collecte favorise la récupération au lieu de retrouver les pneus dans les fossés;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à organiser une collecte de pneus sur notre territoire au cours du mois de mai 2016 en collaboration avec Recyc-Québec.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Résolution 2016-04-35

**Résolution relative à l'emploi d'aide occasionnelle à l'inspecteur municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a statué sur le fait qu'il désire embaucher une personne de Saint-Luc-de-Vincennes, sans passer par un programme d'emploi, comme aide occasionnelle à l'inspecteur municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le travail consiste à exécuter divers travaux d'entretien, dont la tonte du gazon et la préparation du terrain de balle durant la saison estivale;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait opportun de savoir quels sont les étudiants et les personnes intéressées par un tel emploi;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes mandate la directrice générale à publier dans le bulletin municipal un message relatif à l'emploi d'aide à l'inspecteur municipal pour la saison estivale 2016;

**QUE** le salaire horaire est celui du salaire minimum prévu par la Loi.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Résolution 2016-04-36

**Résolution concernant la répartition des travaux de voirie pour l'année 2016**

**CONSIDÉRANT QU'**à partir du budget adopté par le conseil, la directrice générale et secrétaire-trésorière a préparé un projet déterminant la répartition entre les différents travaux à exécuter;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de ce document;

**CONSIDÉRANT QUE** le total des crédits disponibles est de **86 286 \$** en conservant une réserve de **5 000 \$** pour les imprévus;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil choisit de répartir les travaux de voirie, de la façon suivante pour l'année 2016 :

Vérification du réseau routier, interventions, déplacements (inspecteur)	7 800.00 \$
Frais de génie & arpentage des rues	2 000.00 \$
Balayage des rues	1 800.00 \$
Fauchage des routes	4 600.00 \$
Nivelage des rangs (6)	5 250.00 \$
Abat-poussière (calcium liquide)	4 600.00 \$
Dégeler puisards et ponceaux	1 000.00 \$
Nettoyage égouts pluviaux	600.00 \$
Creusage des fossés	6 600.00 \$
Réfection de ponceau de chemin (matériel, excavatrice)	2 400.00 \$
Nettoyage des ponceaux de chemins	900.00 \$
Réparer accotement	1 500.00 \$
Enlèvement de la neige des fossés printemps (rétro-excavatrice)	1 000.00 \$
Réfection ou réparation de trottoir	250.00 \$
Asphaltage et gravelage	27 000.00 \$
Asphalte froid	1 000.00 \$
Lignes sur la chaussée	3 000.00 \$
Achat de signalisation, installation et réparation	700.00 \$
<b>Total des dépenses à prévoir</b>	<b>72 000.00 \$</b>

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 13. Résolution 2016-04-37

#### **Résolution pour confier l'entretien des aménagements paysagers**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis 2009 Monsieur Joël Weber s'occupe de l'entretien de l'aménagement paysager de l'Édifice municipal et que depuis 2011 il s'occupe de l'aménagement paysager du bureau municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu pour la belle saison de confier à un responsable l'entretien desdits aménagements;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Weber soumet un prix, pour exécuter ce travail cette année, soit le même que depuis 2012;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition Françoise Asselin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte l'offre de Monsieur Joël Weber, soit pour la somme forfaitaire de 300 \$, pour l'entretien des aménagements paysagers de l'Édifice Georges-Sévigny et du Bureau municipal durant toute la belle saison.

**QUE** pour l'entretien des aménagements du Parc de Vincennes, considérant qu'il y a des travaux à terminer, le taux applicable pour l'entretien pour l'année 2016 sera d'une somme de 20.00 \$.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

14. Résolution 2016-04-38

**Résolution relative à la modification d'une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte Rural 2014-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes souhaite soumettre une modification à sa demande d'aide financière, déposée en avril 2015 par la résolution 2015-04-44, dans le cadre du Pacte Rural pour la finalisation de divers projets;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière accordée l'an dernier était pour les enveloppes 2014-2015 et 2015-2016, totalisant un montant de 22 484 \$ pour des coûts totaux de projets de 34 484 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de construction d'un pavillon au Parc de Vincennes, s'avère plus élevé que le montant budgété et que la municipalité souhaite terminer les travaux au plus tard en juin 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'obtention d'une enveloppe budgétaire annuelle de 10 000 \$, la municipalité doit faire une mise de fonds de 6 000 \$, la municipalité devra donc injecter cette somme pour obtenir l'enveloppe budgétaire 2016-2017;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal autorise la directrice générale à soumettre une modification à la demande d'aide financière dans le cadre du Pacte Rural 2014-2019, selon la liste de projets déposée en date de ce jour auprès du conseil municipal, soit pour les projets suivants :

<i>Parc municipal - Pavillon et aménagement</i>	46 726 \$
<i>Bibliothèque – Aménagement coin rencontre</i>	5 000 \$

**QUE** madame Manon Shallow soit désignée responsable des projets soumis et signataire des demandes de versements et du protocole d'entente qui s'y rattache;

**QUE** la municipalité s'engage à fournir, au début et à la fin des projets, les informations nécessaires à la reddition de compte acheminée au ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale à appliquer, à l'excédent de fonctionnements affecté un montant de 6 000 \$ au 12 000\$ déjà affecté par la résolution 2015-04-44 et que ce montant soit pris à même l'excédent (déficit) de fonctionnements non affecté, pour les travaux à réaliser dans le cadre du Pacte Rural.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. Résolution 2016-04-39

**Résolution octroyant le contrat pour la construction d'un pavillon au parc de Vincennes**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite procéder à la construction d'un pavillon dans le Parc de Vincennes;

**CONSIDÉRANT QU'**Agro Service Imhof Inc., a soumis une offre et un croquis du bâtiment à construire avec le détail des matériaux;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes octroie le contrat à Agro-Service Imhof Inc., pour la construction d'un pavillon au Parc de Vincennes, conformément au croquis du bâtiment à construire et de l'offre de l'entreprise, pour un montant total de 23 200.00\$ + plus les taxes applicables.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

16. Résolution 2016-04-40

**Résolution octroyant le contrat pour les travaux de toiture du pavillon au parc de Vincennes**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a octroyé le contrat pour la construction d'un pavillon au parc de Vincennes;

**CONSIDÉRANT QU'**Imhof Construction Inc., a soumis une offre pour fournir et poser le revêtement en acier sur la toiture et les murs;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes octroie le contrat à Imhof Construction pour fournir et poser le revêtement en acier sur la toiture et les murs du futur pavillon du parc de Vincennes, pour un montant de 3 200.00 \$ + les taxes applicables;

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. Résolution 2016-04-41

**Résolution entérinant le mandat à la firme Châteauneuf, Tousignant, McClure pour l'immatriculation cadastrale lot Parc Industriel**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est propriétaire du lot 3 994 164 d'une superficie de 2.536 ha, qui est une partie de son parc industriel;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'acquisition nous est adressée par l'entreprise Conteneurs S.C., afin d'acquérir un lot d'une superficie similaire au premier lot vendu en 2011, soit de 96.82 m x 91.44 totalisant 8 852.1 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QUE** pour vendre un lot à Conteneurs S.C., il faut procéder à une nouvelle immatriculation cadastrale du lot 3 994 164 créant ainsi un lot pour la rue et deux lots pour la vente à des tiers;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Jaques Lefebvre, appuyé par Robert Normandin et résolu que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes entérine le mandat donné à la firme Châteauneuf, Tousignant, McClure, pour l'immatriculation cadastrale au Parc Industriel, pour un montant de 1 743.00 \$ plus les taxes applicables.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.



18. Résolution 2016-04-42

**Résolution relative à l'aliénation du lot 5 894 492 (partie de l'ancien lot 3 994 164) au parc industriel**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Sébastien Carpentier veut acquérir le lot 5 894 492 (partie de l'ancien lot 3 994 164) pour son entreprise Conteneurs S.G., afin d'y faire ses opérations d'entreprise incluant la construction d'un garage selon le plan soumis;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a été soumis, à notre inspecteur en bâtiment et qu'il est conforme aux règlements municipaux en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix est de 1.46 \$ du mètre carré, en tenant compte des coûts nets d'Hydro-Québec pour desservir le lot 5 894 492 en électricité à la tension monophasée 120/240 V;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble qui sera aliéné constitue, au moment de son aliénation, une unité d'évaluation inscrite au rôle d'évaluation foncière de la municipalité et que le prix d'aliénation est supérieur au moins élevé entre le total des coûts et des frais visés au deuxième alinéa de l'article 6 de la Loi sur les immeubles industriels municipaux et la valeur inscrite au rôle de cet immeuble;

**PAR CES MOTIFS**, sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte d'aliéner le lot 5 894 492 (partie de l'ancien lot 3 994 164), à monsieur Sébastien Carpentier en son nom ou en celui de son entreprise, pour la somme de 12 924.07 \$ plus les taxes applicables selon les dispositions de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur la taxe de vente du Québec;

**QUE** les conditions suivantes établies par le conseil municipal fassent partie intégrante de cette vente :

1. Dès la signature de l'acte notarié, délai de deux ans pour construire et mettre en service le bâtiment projeté, soit une bâtisse d'une superficie approximative de 40 pieds par 50 pieds, pour les opérations de l'entreprise incluant le bureau administratif;
2. Clause de rétrocession dans l'acte notarié mentionnant que si dans le délai prévu lesdits travaux ne sont pas réalisés, la municipalité pourra exiger la rétrocession dudit lot en soustrayant de la somme déboursée par votre entreprise pour l'acquisition dudit lot une somme équivalente à 10 % à titre de pénalité;
3. S'il advenait que votre entreprise ne désire plus construire, à l'intérieur du délai accordé, vous ne pourriez aliéner le lot sans l'autorisation de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, qui aura la priorité de rachat et vous devrez assumer les frais pour les honoraires de l'acte notarié et de leur publicité qui en découleraient;
4. Prendre l'immeuble dans l'état où il se trouve, déclarant l'avoir vu et examiné à votre satisfaction. Bien que vous n'entendez pas changer la destination de l'immeuble, vous devez vérifier auprès des autorités

compétentes que la destination que vous entendez y donner est conforme aux lois et règlements en vigueur;

5. Respectez les règlements municipaux en vigueur, plus spécifiquement la réglementation de zonage, section 11 *Entreposage et l'étalage extérieur* donc aucun débris provenant des conteneurs ne devra se trouver ou s'accumuler sur ledit terrain;

**QUE** le maire monsieur Jean-Claude Milot et la directrice générale Manon Shallow soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à cette transaction;

**QUE** les frais et honoraires de l'acte de vente, de la publication et des copies pour les parties soient à la charge des acquéreurs.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

19. Résolution 2016-04-43

**Résolution mandatant Hydro-Québec pour desservir le Parc Industriel en électricité à la tension monophasée**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité procédera à l'aliénation du lot 5 894 492, qui est situé dans son parc industriel, en faveur de Conteneurs S.C.;

**CONSIDÉRANT QU'**il faut desservir le lot en électricité à la tension monophasée 120/240 V;

**CONSIDÉRANT QU'**un troisième lot dans le Parc Industriel est disponible pour la vente, soit le lot 5 894 493 ayant une superficie de 10 622.7 mètres carrés;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'estimation du coût des travaux de prolongement a été faite auprès d'Hydro-Québec selon deux scénarios :

1. Prolongement de 45 mètres sur le 3<sup>e</sup> rang et 135 mètres de ligne sur la rue du Parc Industriel en réseau monophasé sans usage en commun (afin de desservir uniquement le lot 5 894 492) au coût de 10 980 \$ plus les taxes applicables;
2. Prolongement de 45 mètres sur le 3<sup>e</sup> rang et 225 mètres de ligne sur la rue du Parc Industriel en réseau monophasé sans usage en commun (afin de desservir les lots 5 894 492 et 5 894 493) au coût de 16 470 \$ plus les taxes applicables;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Frédéric Morissette, appuyée par Françoise Asselin et résolu que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes mandate Hydro-Québec pour le prolongement de 45 mètres sur le 3<sup>e</sup> rang et 225 mètres de ligne sur la rue du Parc Industriel en réseau monophasé sans usage en commun (afin de desservir les lots 5 894 492 et 5 894 493) au coût de 16 470 \$ plus les taxes applicables.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

20. **Avis de motion - Adoption du Règlement 2016-411 modifiant le Règlement 2009-376 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

Monsieur Robert Normandin, conseiller de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, donne avis de motion, qu'à une séance ultérieure, il sera présenté le Règlement 2016-411 modifiant le Règlement 2009-376 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

21. **Questions diverses**

a. Résolution 2016-04-44

**Résolution autorisant le paiement de certaines factures**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis la transmission de la liste des factures à payer au conseil, certaines factures sont entrées;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le paiement des factures suivantes :

Atelier D. Lefebvre	89.16 \$
Aon Hewitt/RREMQ	968.40 \$
Énergie Sonic	295.26 \$
Infoteck	137.96 \$
Réal Huot Inc.	653.52 \$
Remises Fédérale	1 002.36 \$
Remise Provinciale	8 311.36 \$
Jean-Claude Milot	55.00 \$
Visa Desjardins	574.77 \$
Xérox	28.74 \$
Total	12 116.53 \$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. **Fête Nationale / Comité Loisirs et Social St-Luc-de-Vincennes et Fabrique St-Luc**

Dans le cadre des activités pour la Fête Nationale, organisées par le Comité Loisirs et Social St-Luc-de-Vincennes et la Fabrique St-Luc, la municipalité autorise l'utilisation de la salle et le terrain extérieur pour un souper, une soirée dansante et un feu d'artifice. Le conseil adopte la résolution suivante :

Résolution 2016-04-45

Sur la proposition de Daniel André Thibeault, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le Comité Loisirs et Social St-Luc et la Fabrique St-Luc à utiliser la salle Beaudoin et le terrain extérieur de l'Édifice municipal Georges-Sévigny; pour un souper et une soirée organisés par ces deux organismes lors de la Fête Nationale.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**22. Période de questions**

Aucune.

**23. Résolution 2016-04-46**

**Clôture de la séance**

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Frédéric Morissette, la séance est levée à 20 h 50.

---

Jean-Claude Milot, maire

---

Manon Shallow, Dir. gén. & sec.-très.